



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :

Lu et Me : 10h - 17h sans interruption

Ma : 13h30 - 17h

Ve : 14h - 18h

2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 13 janvier 2020

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, BERNADON Bernadette, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, MAION Yannick, TAPIE Stéphane.

Pouvoir de Stéphane TAPIE à Jean-Marc PONCET

Madame Katherine GAULTIER a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur Claude Maurice, Maire adjoint aux Finances, expose que sur les conseils de la trésorerie, il y a lieu de constituer des provisions pour créances douteuses, conformément à l'article R2321-2-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est donc nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2019. Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires exposées à l'unanimité.

AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité peut, sur autorisation, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 1.100,36 €, afin d'effectuer le règlement de l'acquisition d'un complément mobilier pour l'école et le marquage d'un passage piéton.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :
Association des donneurs de sang : 200 € ; Batterie-fanfare l'Echo des Voirons : 400 € ;
Club Sports et Loisirs de Perrignier : 300 € ; Anciens Combattants de Draillant : 300 € ;

Secours en montagne : 250 € ; Club de Gymnastique de Drailant : 300 € ; Banque alimentaire : 150 € ; ADMR Les Moulins : 200 €.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION THONON AGGLOMERATION – REVISION N°3 – COMPETENCE FACULTATIVE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération relative à la révision statutaire n°3 où il est proposé de prendre en compte l'évolution des compétences et d'intégrer la compétence suivante :

- Article 4-3-17 : Santé – participation financière à la permanence des soins assurés au sein de l'Hôpital Georges Pianta

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts de Thonon Agglomération.

CLECT – AVIS SUR LE RAPPORT EN DATE DU 10/12/2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « THONON AGGLOMERATION »

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thonon Agglomération en date du 10 décembre 2019, qui retrace le coût des charges transférées, en fonction de la définition de l'intérêt communautaire. L'analyse porte uniquement sur les charges liées à la participation des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT

CHABLAIS INTER EMPLOI – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, lors d'absences du personnel, de procéder à son remplacement. Il propose de renouveler pour l'année 2020 la convention avec Chablais Inter Emploi de mise à disposition de personnel.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel proposée.

QUESTIONS DIVERSES

La sortie de la fête des mamans sera organisée dans le courant du mois d'avril et l'information sera notée sur le site internet et affichée sur les panneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Lucien CHESSEL

